



---

Etaient présents : Jean-Marc DELBOS, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés : Jean-Yves BONY, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Patrice FALIES

Ordre du Jour

Convention taxe de séjour départementale

Marchés de travaux : avenants

Développement économique

Régie culture

Canyoning

Assainissement

Questions diverses

---

**1. Convention taxe de séjour départementale (DEB 2020 069)**

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes valide chaque année les tarifs de taxe de séjour intercommunale et a précisé que depuis 2020 une taxe additionnelle de séjour départementale est mise en place.

Dans ce cadre, il précise que la taxe additionnelle est collectée puis reversée au département par l'intercommunalité.

→ Les membres du bureau **approuvent** à l'unanimité les termes de la nouvelle convention.

**2. Avenant Marché de travaux - Stade à St Cernin (DEB 2020 072)**

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité les avenants suivants :

- LOT\_07 \_ MAZET\_AVENANT\_03 = 329.00 € HT
- LOT\_07\_MAZET\_AVENANT\_04 = 2 142.00 € HT
- LOT\_09\_ROQUES\_AVENANT\_02 = 660.00 € HT
- LOT\_09\_ROQUES\_AVENANT\_03 = 492.00 € HT
- LOT\_11\_LESMARIE\_AVENANT\_02 = 1 557.00 € HT

### **3. Développement économique**

#### **a. Prolongation de l'Appel à Projet « Relever le défi démographique » 2019-2022 (DEB 2020 065)**

Depuis 2019, le Pays de Salers est engagé dans une politique d'accueil des nouvelles populations aux côtés du département du Cantal. Cette politique permet de rendre le territoire accueillant, attractif et dynamique. Elle a actuellement permis d'installer 6 couples sur le territoire.

L'appel à projet a débuté officiellement le 16 mai 2019. En raison de l'incidence de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du plan d'action validé, il est proposé une prolongation de l'appel à projet pour 3 mois supplémentaires, soit jusqu'en août 2022, afin de mener à bien l'ensemble des actions conventionnées.

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faire la demande de prolongation de l'appel à projet pour 3 mois.
- de valider le plan de financement proposé, en demandant la prise en charge à hauteur de 50% par le FEDER .
- de valider l'autofinancement du reste à charge par la Communauté de Communes.

#### **b. Avenant Bail Hôtel d'entreprises - Cantal Isolation Ecologique (DEB 2020 066)**

Le Président rappelle aux élus que la collectivité loue des ateliers à des entreprises dans son Hôtel d'entreprises. Il précise que l'entreprise Cantal Isolation Ecologique loue un atelier qui est partiellement occupé par des œuvres destinées à un projet touristique de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

→ Les membres du bureau décident de remiser le loyer par rapport au montant initial du loyer pendant toute la durée du stockage. La date exacte de fin du stockage n'est à ce jour pas déterminée mais elle prendra fin au printemps 2021.

#### **c. Soutien aux activités économiques - SAS LE D'JAZZ (DEB 2020 068)**

Le Président présente aux élus le projet de M Jason BOULET qui a créé un restaurant à Pleaux Le D'JAZZ. Il précise que celui-ci doit faire des investissements en matériel à hauteur de 21 050,60 € HT.

Le Président rappelle les conditions d'attribution des aides fixées dans le règlement "soutien aux activités économiques", et précise que le dossier porté par La SAS Le D'JAZZ est éligible à un financement de 2 105,10 € , correspondant à 10% d'une dépense maximale de 21 050,60 € HT.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité la proposition du Président.

#### **4. Ajout tarif régie culture (DEB 2020 071)**

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité les tarifs de la régie culture :

##### Spectacles:

- Tarif A: 5€
- Tarif B : 3€
- Tarif C: 12€
- Tarif D: 10€
- Tarif E: 15€
- Tarif F: gratuit
- Gratuit pour les moins de 5 ans

Gratuité possible dans le cadre de manifestations particulières.

##### Livrets :

- livrets collection patrimoine: 1.50€ prix public
- livrets collection patrimoine: 1.20€ prix pour partenaires
- livre Mon Paysage, Mon Patrimoine: 10€ prix public
- livre Mon Paysage, Mon Patrimoine: 8€ prix pour partenaires

#### **5. Principe d'inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des sites du BIAGUIN, de l'ASPRE-HAUT, de l'ASPRE-BAS et de LESPINASSE (DEB 2020 073)**

Le Président informe les membres du Bureau que, dans le cadre de ses compétences que lui confère la loi du 6 juillet 2000, le Conseil départemental du Cantal a mis en place une démarche qualité concernant la pratique des activités de pleine nature à travers le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires codifié à l'article L311-3 du Code du Sport.

Ce dispositif vise, d'une part, à favoriser la pratique maîtrisée des sports de nature en prenant en compte les enjeux sportifs, économiques, sociaux et environnementaux de ces pratiques et, d'autre part, à établir une vitrine des sites naturels qui supportent ces pratiques.

Au regard de cette démarche, il convient de rappeler que les sites du BIAGUIN, de l'ASPRE-HAUT, de l'ASPRE-BAS et de LESPINASSE, respectivement situés sur les territoires communaux du Falgoux, du Fau et du Vaulmier sont ouverts au public, que la pratique du canyoning y est autorisée par délibération des Conseils Municipaux en date du 29/11/2019 (Le Falgoux), du 18/07/2020 (Le Fau) et du 08/01/2020 (Le Vaulmier) et que la sécurité juridique des lieux de pratique est acquise.

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité le lancement dans cette démarche de labélisation PDESI, reconnaissent les lieux identifiés et acceptent les contraintes des aménagements nécessaires.

## **6. Assainissement**

### **a. Transfert prêt assainissement Ally (DEB 2020 074)**

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes a pris la compétence assainissement et que dans ce cadre, l'ensemble des emprunts afférents à ce champ de compétence ont été transféré.

→ Les membres du bureau décident, à l'unanimité, d'accepter le transfert de la commune d'Ally d'un montant de 160 000€.

### **b. Servitude de canalisations- St Cirgues de Malbert ( DEB 2020 075)**

Le Président informe les élus que dans le cadre d'une vente de terrain sur la commune de St Cirgues de Malbert il est nécessaire de procéder à la régularisation d'une servitude de canalisations.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité le libellé de la servitude de canalisation.

## **7. Désignation de représentants**

### **a. CNAS (DEB 2020 083)**

→ Les membres du bureau décident de désigner Louis Chambon comme représentant des élus et Brigitte FABRE comme représentant du personnel

### **b. Leader (DEB 2020 082)**

→ Les membres du bureau décident de désigner François DESCOEUR comme titulaire et Martine PANI comme suppléante.